



Résolution du Parti socialiste suisse Approuvée par le Congrès les 3 et 4 décembre 2016 à Thoune

Réforme Prévoyance vieillesse 2020 : jusqu'ici, mais pas au-delà!

L'AVS est le plus grand acquis social du 20^e siècle. Elle profite aux jeunes et aux seniors. Comme aucune autre assurance sociale, elle est le garant de la cohésion sociale et du rééquilibrage entre les classes de revenus. Par le passé, la pauvreté des seniors sévissait en Suisse. L'AVS a permis à celle-ci d'enregistrer un net recul, ce qui, dans la foulée, a fortement déchargé les jeunes. Auparavant, ceux-ci devaient le plus souvent s'occuper de leurs parents. Au contraire, les jeunes d'aujourd'hui profitent souvent de l'indépendance acquise par la génération de leurs parents – laquelle s'investit beaucoup (par exemple) dans la prise en charge des petits-enfants. Aujourd'hui, les gens résidant en Suisse peuvent passer leur retraite dans la dignité. C'est avant tout à l'AVS qu'ils le doivent. De nos jours, l'AVS est toujours plus soumise à la pression politique. Après le rejet de l'initiative AVSplus – une initiative sensée, équilibrée et bénéfique –, la réforme des rentes 2020 a été transformée par le Conseil national en un véritable paquet de mesures de démantèlement. La devise du projet du Conseil national semble être « travailler plus longtemps et, donc, payer plus » – pour, au bout du compte, devoir malgré tout se contenter de moins bonnes rentes.

Ainsi, avec le mécanisme d'intervention, la retraite à 67 ans pour toutes et tous est courue d'avance. L'âge de la retraite des femmes augmentera d'autant plus rapidement. Même sans compensation sous la forme d'une égalité salariale, elles devront, au nom de cette égalité même, travailler directement jusqu'à 65 ans. Les jeunes vont eux aussi payer le prix fort de cette réforme, car la charge de cotisations pour la prévoyance professionnelle augmentera massivement et immédiatement pour les cotisants. On n'a plus entendu parler des améliorations envisagées dans le cadre de l'AVS, comme l'augmentation (proposée par le Conseil des États) de la rente de 70 francs pour les nouvelles rentières et les nouveaux rentiers. Le projet de loi proposé par le Conseil national est cher, pèse excessivement sur les bas revenus, met en péril l'AVS et constitue un non-sens socio-économique. En relevant l'âge de la retraite, il pousse encore plus de personnes au chômage !

Le PS dit « STOP » : les lignes rouges ne doivent pas être franchies !

Il appartient maintenant au Conseil des États de remettre le projet sur la bonne voie. On peut vraiment se demander s'il va y parvenir. Pour le PS, c'est néanmoins clair : certaines limites ne doivent pas être dépassées, et surtout pas au détriment de la réforme dans son entier. Le PS ne peut pas se déclarer partie d'une réforme aussi déséquilibrée que celle qui a été décidée par le Conseil national. Celle-ci est en porte-à-faux avec les principes socialistes. Les expériences passées démontrent que le peuple ne goûte pas les détériorations de rentes.

Un OUI politique au point de pourcentage de la TVA en faveur de l'AVS !

Pour financer la génération des baby-boomers, l'AVS a besoin d'un apport financier. Avec le relèvement de la TVA de 1%, tel que demandé par le Conseil des États, les rentes sont assurées jusqu'en 2030 et l'AVS demeure dans les chiffres noirs. Si l'AVS n'obtient que 0,6% de TVA, comme cela est exigé par la majorité du Conseil national, elle criera famine. Cela est le

fruit de manœuvres parfaitement ciblées dont le but est de continuer d'affaiblir l'AVS. Le PS n'accepte aucun étiolement de l'AVS et dit par conséquent OUI à la nécessité d'augmenter la TVA d'un point de pourcentage en faveur de la prévoyance vieillesse !

NON à un mécanisme d'intervention farfelu, NON à l'âge de la retraite à 67 ans !

Le mécanisme d'intervention doit être appliqué en cas de découvert du fonds AVS. Si une telle situation se présente, l'âge de la retraite doit être automatiquement relevé à 67 ans et sans votation populaire. Pour que cela devienne réalité le plus rapidement, la majorité du Conseil national veut relever la TVA de seulement 0,6% au lieu d'appliquer le relèvement de 1% proposé par le Conseil des États. Le PS dit NON à ce démantèlement antidémocratique des prestations. Le PS se bat contre l'âge de la retraite à 67 ans !

Pas de réduction du niveau des rentes !

L'abaissement du taux de conversion minimal entraînera des pertes massives pour les rentes des caisses de pension. Cela détériorera le niveau des rentes. Ces réductions doivent être compensées – et cela par un relèvement des rentes AVS, car celles-ci constituent la forme de prévoyance la plus efficace et la plus équitable. C'est ici que le franc de cotisation est le mieux investi. Le PS combat avec véhémence la réduction du niveau des rentes !

Pas de réforme au détriment des femmes !

Dans la prévoyance vieillesse, les francs de cotisation doivent être utilisés avec efficacité. Dans la solution présentée par le Conseil national, tel n'est pas le cas. Relever l'âge de la retraite des femmes au nom de l'égalité est une insulte à toutes les femmes. Ce sont 7 milliards de francs par année qui leur échappent encore et toujours en Suisse en raison de la seule discrimination salariale. Les femmes sont largement sous-représentées au sein des fonctions de cadre en raison de stéréotypes sexistes. C'est sur les épaules des femmes que repose le plus lourd fardeau du travail de « care » non-rémunéré. Le PS dit clairement NON au relèvement de l'âge de la retraite des femmes sans compensation substantielle.